



# *Journée internationale de la femme*

8 mars 2008

## **Investir dans la femme et la fille**



Bureau Central des Recensements et des  
Etudes de Population (BUCREP)  
BP : 12932 Yaoundé - Cameroun

La Journée Internationale de la Femme, célébrée tous les 08 mars, a été instituée par les Nations Unies en 1977, dans le but d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de lutter contre les discriminations faites aux femmes et de promouvoir leurs capacités en tant que citoyennes et actrices du développement (social, économique, politique et culturel).

Le thème retenu pour l'année 2008 s'intitule :

### **«Investir dans la femme et la fille».**

Le présent document s'efforce de cerner la situation de la femme camerounaise en relation avec le thème retenu. Il présente aux lecteurs l'évolution de quelques indicateurs socio-économiques et démographiques qui se rapportent à la femme et à la fille, mettant ainsi en exergue quelques domaines qui justifient la nécessité d'investir dans la femme et la fille.

Les indicateurs présentés dans le cadre de cette publication sont issus de diverses sources. Il s'agit notamment des Enquêtes Démographiques et de Santé du Cameroun (EDSC 1991, 1998, 2004), des annuaires statistiques de certaines institutions (2002 à 2004), des données communautaires produites lors de la cartographie censitaire du 3<sup>ème</sup> RGPH en 2003, de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI, 2005) et de l'Enquête Post-Censitaire du 3<sup>ème</sup> RGPH (EPC, 2006).

### **CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

En proclamant l'année 1975, année internationale de la femme et en institutionnalisant en 1977, la journée du 08 mars comme Journée Internationale de la Femme, les Nations Unies ont progressivement contribué au renforcement de la prise de conscience de la situation de la femme. Dès lors, se sont tenus de nombreux sommets mondiaux ou régionaux et plusieurs conventions ont été adoptées. On pourrait citer entre autres :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) adoptée par les Nations Unies en 1979 ;
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994 (principalement les résolutions sur la santé de la reproduction des femmes) ;
- La quatrième Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 ;
- Le troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD n°3) du Sommet du Millénaire tenu à New York en 2000 (relatif à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) ;
- La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits des femmes, adoptée à Maputo en 2003 ;

Au Cameroun, l'amélioration de la condition de la femme et la revalorisation de son statut se sont traduites dans les faits par :

- la ratification de la CEDEF en 1994 ;
- la prise en compte de la composante femme dans la Déclaration de la Politique Nationale de Population (DPNP) adoptée en 1992 ;
- la création d'un Ministère de la Condition Féminine en 1998, devenu Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) en 2004 ;
- la prise en compte de la condition de la femme comme l'un des axes prioritaires de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
- l'implication des organismes internationaux (UNFPA, UNICEF, OMS, ONUSIDA, PNUD...) de la société civile, des ONG et des associations dans la promotion des femmes ;
- la mise en oeuvre d'un Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) qui offre des services d'encadrement agricole de proximité aux femmes rurales ;
- la conduite d'actions concourant à l'élimination de

- l'analphabétisme féminin ;
- la mise en œuvre du projet «Appui à l'intégration de la femme dans la micro-entreprise» visant l'octroi de matériels aux femmes pauvres organisées en associations et en GIC pour la réalisation de leurs projets ;
- l'élaboration en cours du code des personnes et de la famille qui devrait renfermer des dispositions favorables à la promotion de la femme.

## INVESTIR DANS LA FILLE : LA SCOLARISATION, UN AXE PRIORITAIRE

**INVESTING IN GIRLS : EDUCATION, AN IMPORTANT ASPECT.** *In Cameroon as a whole, statistics do not show any significant differences in school attendance between boys and girls. No matter whether we are considering nursery, primary or secondary education, one out of every two pupils or students is a girl. However, some gender disparities in school attendance exist in the northern part of the country. In the Far North Province for example, girls represent only 20,7% of the secondary school population in 2004. These gender differences in school attendance are very preoccupying when higher education is concerned. In 2003, for example, only about one out of every three students was a girl.*

Dans les sociétés actuelles, l'investissement en matière de scolarisation constitue sans doute la meilleure impulsion qui puisse être donnée à tout être humain en vue de son épanouissement. Au Cameroun, de nombreux efforts ont été consentis à ce jour par le gouvernement et les familles. Toutefois, beaucoup reste à faire pour assurer à la fille une meilleure représentativité dans tous les ordres d'enseignement, comme l'illustrent les statistiques suivantes.

### 1. ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les effets conjugués de la baisse des salaires des agents de la fonction publique et de la dévaluation du Franc CFA ont entraîné une stagnation, voire une régression du niveau de représentativité des filles dans les différents types d'enseignement. Mais l'un des défis majeurs reste leur maintien dans le système pendant longtemps. En effet, plus le niveau scolaire augmente, plus les filles deviennent rares. La situation est plus critique dans certaines régions. C'est par exemple le cas dans la province de l'Extrême-Nord où l'on enregistre seulement une fille sur cinq élèves dès que l'on atteint le secondaire général.

Tableau 1 : **Evolution des proportions de filles dans l'enseignement maternel par province de 2001 à 2004**

Région	Proportion de filles par année scolaire (%)		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Adamaoua	51,04	51,57	51,53
Centre	49,88	50,14	49,42
Est	50,08	49,44	49,39
Extrême-Nord	48,01	47,61	47,80
Littoral	49,50	49,59	49,17
Nord	49,48	46,20	46,31
Nord-Ouest	51,39	50,46	50,60
Ouest	49,02	49,33	49,88
Sud	50,77	49,65	50,04
Sud-Ouest	50,36	50,64	50,95
<b>Cameroun</b>	<b>49,81</b>	<b>49,79</b>	<b>49,54</b>

Source : MINEDUB : Annuaire statistique 2003-2004

Tableau 2 : **Evolution des proportions de filles dans l'enseignement primaire par province de 2001 à 2004**

Région	Proportion de filles par année scolaire (%)		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Adamaoua	41,43	41,42	41,82
Centre	48,81	48,82	48,86
Est	45,76	45,74	46,11
Extrême-Nord	37,68	37,64	38,26
Littoral	49,32	49,32	48,90
Nord	37,02	36,98	37,77
Nord-Ouest	47,91	47,92	48,07
Ouest	48,72	48,73	48,32
Sud	48,12	48,12	48,45
Sud-Ouest	48,89	48,90	48,91
<b>Cameroun</b>	<b>45,70</b>	<b>45,70</b>	<b>45,73</b>

Source : MINEDUB : Annuaire statistique 2003-2004

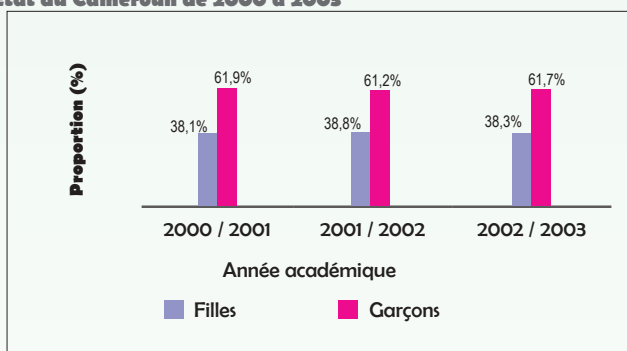
Tableau 3 : **Evolution des proportions de filles dans l'enseignement secondaire par province de 2001 à 2004**

Région	Proportion de filles par année scolaire (%)		
	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Adamaoua	36,21	36,19	36,94
Centre	49,31	49,29	48,76
Est	43,23	43,23	43,97
Extrême-Nord	20,29	20,31	20,66
Littoral	50,65	50,64	51,10
Nord	28,44	28,42	27,82
Nord-Ouest	51,98	52,02	51,80
Ouest	49,19	49,18	50,03
Sud	44,19	44,21	44,69
Sud-Ouest	49,81	49,85	51,68
<b>Cameroun</b>	<b>46,55</b>	<b>46,51</b>	<b>46,67</b>

Source : MINESEC : Annuaire statistique 2003-2004

## 2. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Graphique 1 : **Evolution des proportions d'étudiants par sexe dans les universités d'Etat du Cameroun de 2000 à 2003**



Source : MINESUP : Annuaire statistique 2003

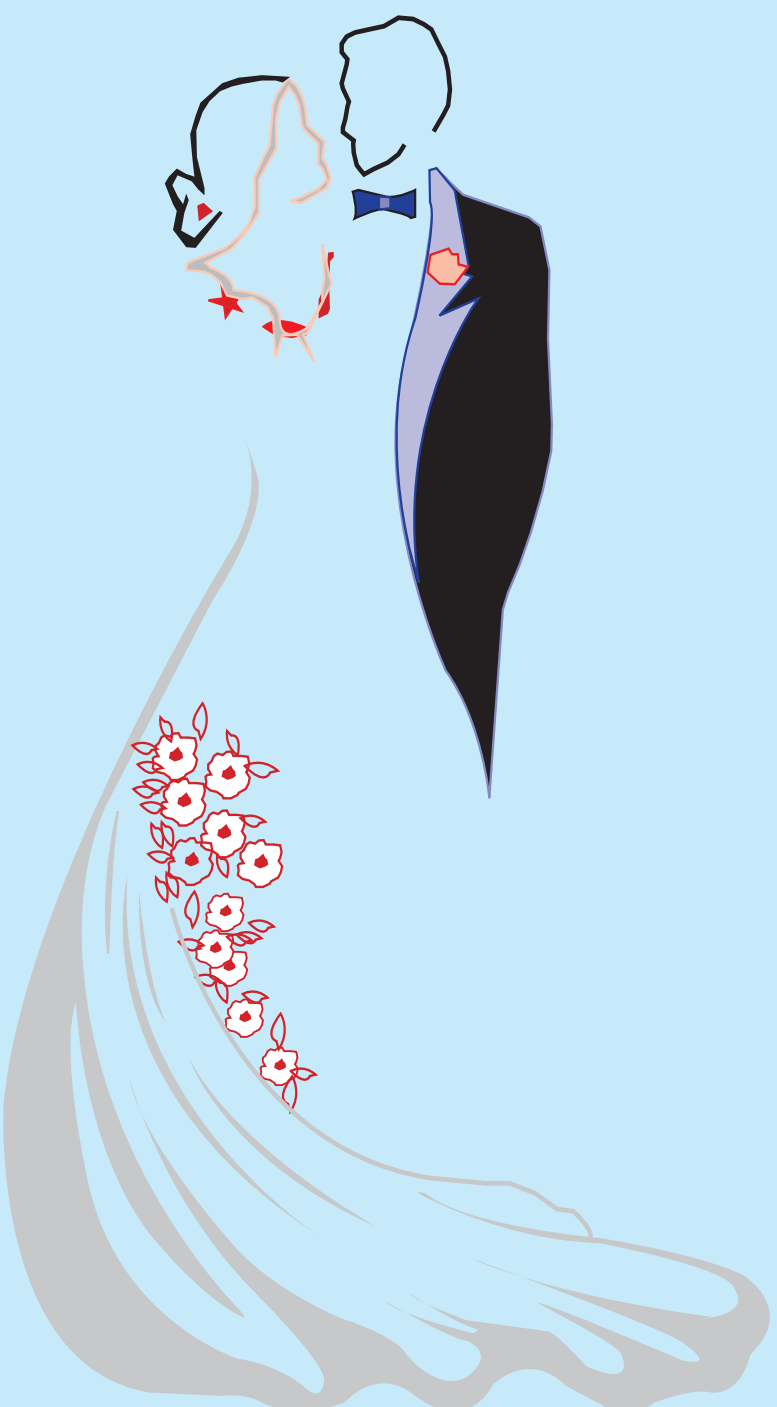
L'enseignement scientifique et technique reste l'un des secteurs où les filles sont peu présentes avec une proportion sensiblement constante (environ 1/4 des effectifs). Leur représentativité s'amenuise même au fur et à mesure que l'on prend en compte les formations de longue durée telles que celle des ingénieurs.

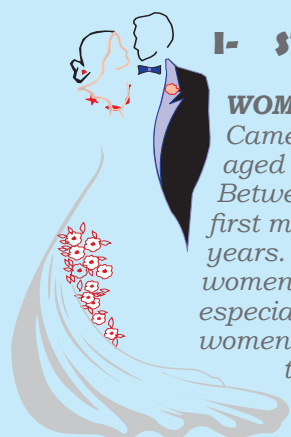
Tableau 4 : **Evolution des proportions de filles dans les Facultés de sciences de Universités d'Etat de 2001 à 2003**

Université	Proportion de filles par année académique (%)	
	2001-2002	2002-2003
Bués	35,3	35,1
Douala	27,5	27,2
Dschang	28,2	27,7
Ngaoundéré	15,9	15,6
Vaoundé I	25,6	25,2
Total	26,4	26,1

Source : MINESUP : Annuaire statistique 2002 et 2003

# *Femme et statut matrimonial*





## I- STATUT MATRIMONIAL

**WOMEN AND MARITAL STATUS.** In Cameroon, more than 50% of all women aged 15 to 49 years are currently married. Between 1991 and 2004, the mean age at first marriage increased from 16.5 to 17.6 years. The proportion of unmarried women and women cohabitating with men is on an increase especially in urban areas. The proportion of women who are household heads is equally on the rise. In fact, between 1976 and 2006, the percentage of women who are household heads increased from 14% to 24%.

Le statut matrimonial fait référence à la situation d'un individu par rapport au mariage.

Au Cameroun, plus de la moitié des femmes de 15 à 49 ans est mariée (cf. tableau 1.1). Cette proportion tend à diminuer ces dernières années ; elle est passée de 62,3% en 1991 à 52,0% en 2004. A contrario, la proportion des célibataires, tout comme celle des femmes vivant en union libre, tend à s'accroître. Entre 1991 et 2004, cette proportion est passée de 18,6 % à 24,0% chez les femmes célibataires et de de 11,8% à 15,2% chez celles en union libre. Dans un contexte où le mariage est une norme, le célibat des femmes pourrait s'expliquer non seulement par une plus longue durée d'études qui contribue au retard de leur entrée en union, mais aussi par un contexte économique qui rend difficile l'installation des jeunes dans leur propre ménage. On pourrait également se poser la question de savoir si cette propension des femmes à rester célibataires ne traduit pas leur désir d'autonomie. Les femmes veuves, séparées ou divorcées sont les moins représentées.

Tableau 1.1 : **Proportion (%) de femmes de 15-49 ans selon leur statut matrimonial**

Année	Situation matrimoniale			
	Célibataires	Mariées	Vivent avec quelqu'un	Veuves, séparées ou divorcées
1991	18,6	62,3	11,8	7,3
1998	23,4	56,6	10,3	9,8
2004	24,0	52,0	15,2	8,7

Sources : INS : EDSC I (1991), EDCSC II (1998), EDSC III (2004)

### 1.1 Précocité d'entrée en union

Plus l'âge d'entrée en union est précoce, plus il réduit la capacité de la jeune fille à décider du choix de son conjoint. Les unions précoces généralement constatées en milieu rural ont des implications certaines sur la santé reproductive de la femme (maternités à risque) et compromettent la scolarité des filles, ce qui représente le meilleur investissement qu'on puisse leur offrir. Le tableau 1.2 révèle en effet que l'âge médian à la première union (âge auquel plus de la moitié des filles de la tranche d'âges considérée est déjà en union) des femmes de 25-49 ans est passé de 16,5 à 17,6 entre 2001 et 2004.

Tableau 1.2 : **Age médian à la première union des femmes de 25 à 49 ans**

Année	Age médian au premier mariage (en année)
1991	16,5
1998	17,4
2004	17,6

Sources : INS : EDSC I (1991), EDCSC II (1998), EDSC III (2004)

### 1.2 Précarité des unions

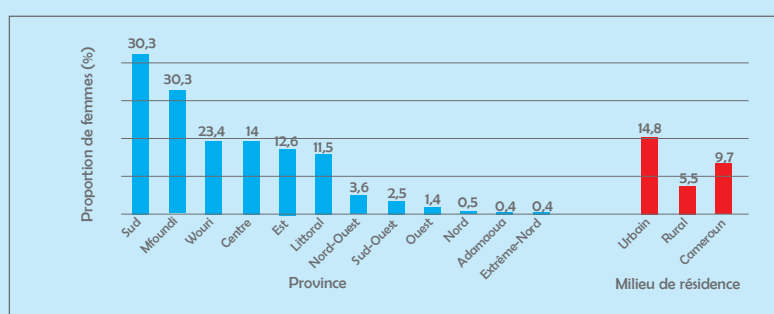
A partir des données du questionnaire Femme de l'EPC du 3<sup>ème</sup> RGP, la précarité des unions a été saisie à travers l'analyse des

unions libres parmi les femmes en union âgées de 12 à 49 ans. Il ressort de cette analyse que ce phénomène est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 14,8% et 5,5%). A Douala, près du quart des femmes en union vit en union libre ; à Yaoundé, cette proportion est plus élevée et avoisine le tiers des femmes. Ceci pourrait s'expliquer par la difficulté que les hommes ont à assumer leurs responsabilités face à la dot qui a perdu son caractère symbolique d'antan mais aussi par des contraintes financières liées à l'organisation d'une cérémonie de mariage, dans un contexte de précarité économique.

Une analyse du phénomène des unions libres à l'échelle des provinces révèle que ce fait social est très peu répandu dans le Grand Nord du pays et à l'Ouest, où les proportions sont inférieures à 2%. Dans le reste du pays, ce phénomène est plus accentué (proportions supérieures à 10%). Il atteint son niveau le plus élevé dans la province du Sud (32,2%).

Ces statistiques devraient attirer l'attention du public sur le préjudice que cause la monétarisation excessive de la dot et les festivités nuptiales. L'initiative des mariages collectifs mise en place par le MINPROFF est louable. Un accent devrait également être mis sur la sensibilisation des familles quant aux implications que pourrait avoir une dot excessive sur la légalisation des unions.

Graphique 1.1 : **Proportion de femmes en union libre parmi les femmes en union par province et par milieu de résidence**



Source : BUCREP : EPC - 3<sup>ème</sup> RGPH (2006)

## II- ACCES DES FEMMES AU STATUT DE CHEF DE MENAGE

Une proportion élevée des femmes chef de ménage peut être considérée comme caractéristique d'une relative autonomie des femmes ou, tout au contraire, exprimer une situation de pauvreté et de précarité. Ces femmes sont :

- soit des épouses de polygames qui ne résident pas avec leur conjoint ;
- soit des épouses de monogames dont le mari est absent du ménage pour une longue période et ;
- surtout des femmes non mariées c'est-à-dire, célibataires, divorcées ou veuves ayant ou non des enfants à leur charge.

Au Cameroun, on assiste à une augmentation plus ou moins prononcée des femmes chef de ménage ; celle-ci est passée de 14% à 24% entre 1976 et 2006. Les femmes chef de ménage se retrouvent davantage en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 1.3 : **Evolution des proportions de femmes chef de ménage selon le milieu de résidence**

Enquête/Année	Proportion de femmes chef de ménage (%)		
	Cameroun	Urbain	Rural
RGPH/1976	14	16	13
RGPH/1987	19	20	17
EDSC/1991	18	20	17
EDSC/1998	22	26	21
EDSC/2004	24	25	23
EPC/2006	24	25	23

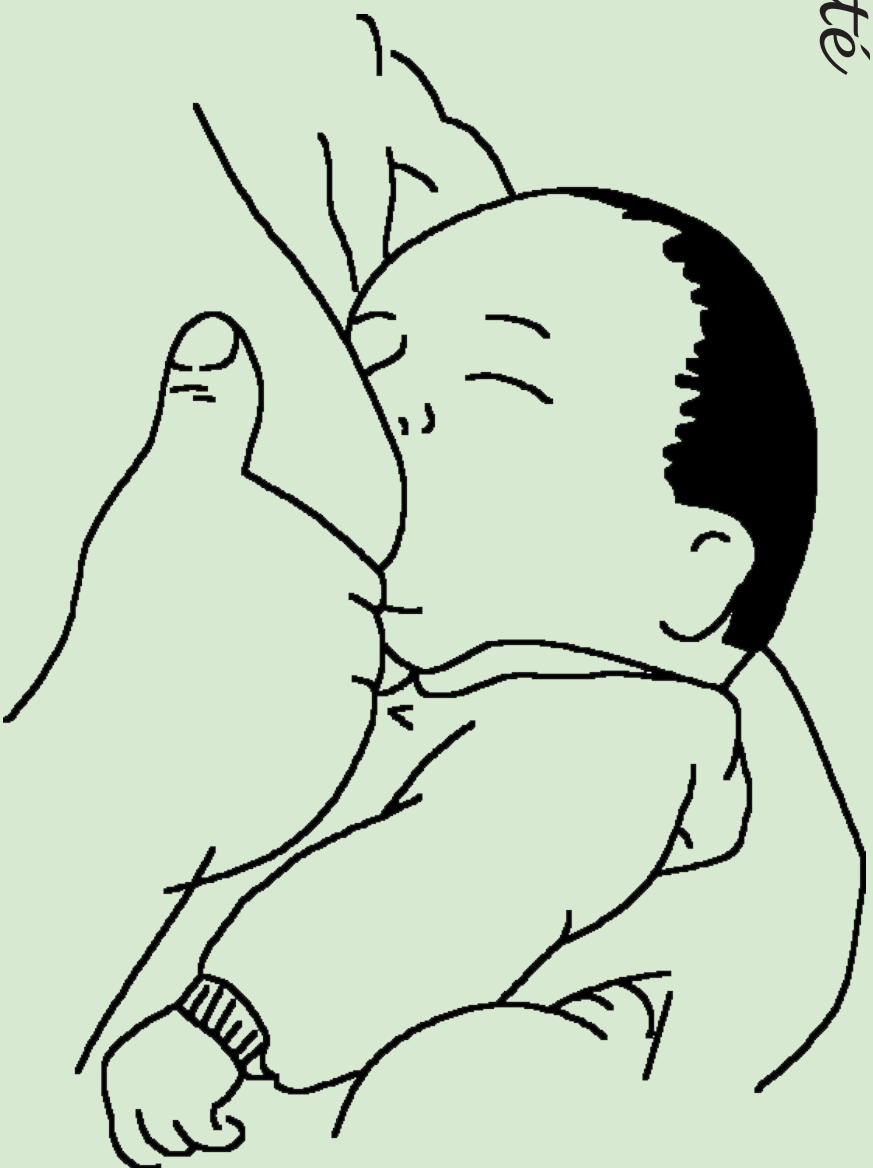
Sources :

- BCR : RGPH (1976), RGPH (1987)
- INS : EDSC I (1991), EDSC II (1998), EDSC III (2004)
- BUCREP : EPC - 3<sup>ème</sup> RGPH (2006)

Compte tenu de la responsabilité croissante que les femmes chef de ménage ont au sein de leur ménage et de la vulnérabilité à laquelle elles sont soumises, il est important que cette catégorie de femmes soit particulièrement prise en compte dans l'élaboration des projets de développement.



*Femme et fécondité*



## I- QUELQUES INDICATEURS SUR LA REPRODUCTION ET LE VIH/SIDA



**WOMEN AND FERTILITY.** In Cameroon, women are increasingly able to control their fertility through the use of contraceptive methods. The total fertility rate reduced from 6.0 to 5.0 children per woman between 1976 and 2004. Also, adolescent (15-19 years) fertility is on a decrease in both rural and urban areas. The proportion of adolescents who had begun reproductive activity reduced from 35.0% to 28.4% between 1991 and 2004.

A la Conférence Internationale sur la Population et le Développement tenue au Caire en 1994, la communauté internationale a demandé l'intégration de la planification familiale et des soins de santé maternelle et infantile dans un ensemble plus vaste de services, dont le contrôle du VIH et des IST.

Le tableau suivant indique que les femmes au Cameroun contrôlent de mieux en mieux les naissances à travers une meilleure connaissance des méthodes contraceptives. Par contre, les décès des femmes pendant la grossesse, l'accouchement ou deux mois après l'accouchement sont en augmentation.

Tableau 2.1 : **Quelques indicateurs sur la reproduction**

Indice	Année				
	1976	1987	1991	1998	2004
Indice Synthétique de Fécondité (nombre d'enfant/femme)	6,0	5,6	5,8	5,2	5,0
Mortalité maternelle (Nombre de femmes décédées pour 100 000 naissances vivantes)	--	--	--	430	669
Pourcentage de femmes de 15-49 ans connaissant une méthode contraceptive	--	--	73	81	90

Sources : • BCR : RGPH (1976), RGPH (1987) • INS : EDSC I (1991), EDCSC II (1998), EDSC III (2004)

Les indicateurs sur le VIH/Sida montrent que les femmes sont moins informées et donc plus exposées aux risques de contamination au VIH/Sida. Les discriminations à l'égard des filles en matière de scolarisation ainsi que les violences sexuelles constituent des facteurs supplémentaires de vulnérabilité à cette pandémie.

Il faut toutefois relever que l'avantage comparatif que l'on observe chez les femmes en ce qui concerne le test de dépistage est surtout lié aux contraintes de la maternité, notamment l'exigence d'un test de dépistage pendant les consultations prénatales dans les formations sanitaires.

Tableau 2.2 : **Quelques indicateurs sur le VIH/Sida chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et les hommes âgés de 15 à 59 ans**

Niveau géographique et administratif		Femme			Homme		
		Femmes sachant que le Sida peut être évité en utilisant des condoms et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté (%)	Femmes ayant effectué le test du VIH (%)	Prévalence du VIH/Sida chez les femmes de 15-49 ans (%)	Hommes sachant que le Sida peut être évité en utilisant des condoms et en limitant les rapports sexuels à un seul partenaire non infecté (%)	Hommes ayant effectué le test du VIH (%)	Prévalence du VIH/Sida chez les Hommes de 15-59 ans (%)
<b>Cameroun</b>	<b>Ensemble du pays</b>	62,0	21,2	6,8	74,5	16,0	4,1
	Urbain	69,4	29,2	8,4	73,6	20,9	4,9
	Rural	53	11,3	4,8	75,8	9,0	3,0
<b>Régions</b>	Adamaoua	45	12,8	9,8	77,5	17,4	4,1
	Centre	66,4	17,2	6,8	89,4	9,1	2,1
	Est	56,7	13,3	9,4	69,9	13,7	7,6
	Extrême-Nord	48,8	2,2	2,2	70,0	4,8	1,7
	Littoral	62,5	24,3	6,4	77,4	13,6	4,7
	Nord	34,2	3,2	1,7	70,2	7,4	1,7
	Nord-Ouest	75,4	28,5	11,9	77,2	18,4	5,2
	Ouest	60,5	26,2	4,3	65,7	17,2	5,2
	Sud	73	22,2	8,4	80,4	16,2	4,5
<b>Grandes villes</b>	Sud-Ouest	78,3	28,9	1,01	84,9	14,5	5,1
	Yaoundé	69,4	36,7	10,7	73,7	29,4	6,0
	Douala	76,7	39,9	5,5	68,1	24,4	3,6

Sources : INS : EDSC III (2004)

## II- FECONDITE DES ADOLESCENTES

Le niveau de fécondité est l'un des éléments révélateur du statut de la femme. Etre mère très jeune réduit les effets escomptés des investissements consentis par l'Etat et les familles à l'égard de la fille, notamment en matière de scolarisation et de santé.

A la lumière du tableau suivant, il ressort qu'entre 1991 et 2004, la proportion des adolescentes (15-19 ans) ayant commencé leur vie féconde est en régression aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

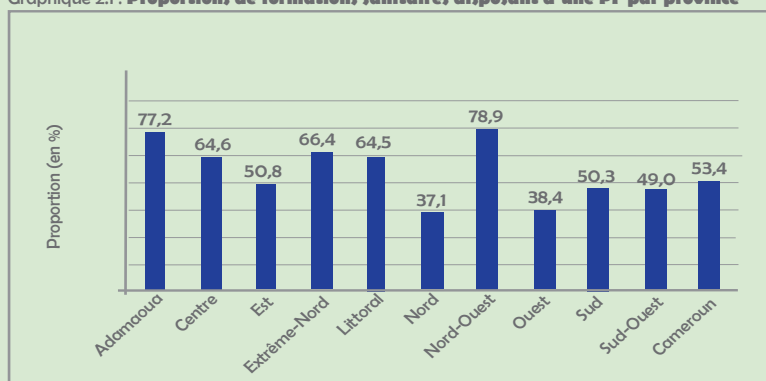
Tableau 2.3 : **Proportions des fille (15-19 ans) ayant déjà commencé leur vie féconde**

Enquête	Proportion de filles de 15-19 ans (%)		
	Déjà mères	Enceintes de leur premier enfant	Ont commencé leur vie féconde
Proportion (en %)			
EDSC 1991			
Urbain	23,7	4,8	28,5
Rural	34,1	5,7	39,8
Ensemble	29,7	5,3	35
EDSC 1998			
Urbain	16,4	2,8	20,2
Rural	30,5	4,4	38,1
Ensemble	25	3,8	31,2
EDSC 2004			
Urbain	18,3	4,2	22,5
Rural	29	7,8	36,8
Ensemble	22,7	5,7	28,4

Sources : INS : EDSC I (1991), EDCSC II (1998), EDSC III (2004)

La réduction des grossesses précoces chez les adolescentes pourrait être observable à la suite d'une grande sensibilisation sur leurs méfaits, mais aussi par la création de structures spécialisées dans le conseil des adolescentes en matière de planification familiale (PF). Le graphique suivant fait un état des lieux des formations sanitaires par province disposant d'un service de PF.

Graphique 2.1 : **Proportions de formations sanitaires disposant d'une PF par province**



Source : BUCREP ; Données communautaires - 3<sup>ème</sup> RGPH (2003)

### III- PRISE DE DECISION AU SEIN DU COUPLE ET PLANIFICATION FAMILIALE

Toute femme, ou tout couple, dispose en principe du droit de déterminer le nombre d'enfants qu'elle (il) désire avoir et de la fréquence avec laquelle elle (il) souhaiterait les avoir. L'autonomie de la femme en matière de reproduction peut ainsi se traduire par la capacité de la femme à décider du nombre d'enfants qu'elle voudrait avoir, et donc par la liberté de choisir un mode de contraception. Le tableau 2.4 présente la prévalence de l'utilisation de la contraception selon la prise de décision de la femme au sein du couple.

Il ressort de ce tableau que, plus la femme est impliquée dans la prise de décision au sein du couple, plus elle utilise une méthode contraceptive quelconque. En effet, selon l'indicateur de prise de décision, on constate que la prévalence contraceptive passe d'un minimum de 15,5% quand la femme n'est impliquée dans aucune décision à un maximum de 34 % lorsqu'elle en a la possibilité.

Tableau 2.4 : **Répartition (en %) des femmes en union par méthode contraceptive utilisée au moment de l'enquête, selon un indicateur du statut de la femme**

Nombre de décisions prises par la femme	Méthode contraceptive utilisée au moment de l'enquête			
	Une méthode quelconque	Une méthode moderne	Une méthode traditionnelle	N'en utilise pas actuellement
0	15,5	9,1	6,4	84,5
1-2	21,5	9,9	11,6	78,5
3-4	34,0	16,5	17,6	66,0
5	32,0	14,8	17,3	68,0

Source : INS : EDSC III (2004)

## FEMME ET ACTIVITE ECONOMIQUE

**WOMEN AND ECONOMIC ACTIVITY.** In Cameroon, women face many difficulties in the exercise of an economic activity. The main indicators from the labour market are not in favour of the woman. Unemployment affects 7.3% of women against 5.2% of men. Gross underemployment affects 70.9% of women against 50.9% of men. Women represent 54,7% of the workforce of the informal sector.

« Investir dans la femme et la fille » passe également par l'amélioration de leur condition de vie économique. Par conséquent, une analyse situationnelle de son statut par rapport à l'emploi est nécessaire.

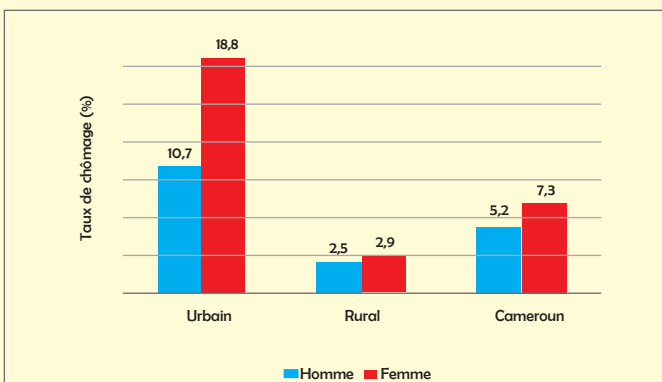
### I- SITUATION D'ACTIVITE

L'analyse de la situation d'activité permet de ressortir les facteurs qui défavorisent la femme dans le domaine de l'emploi.

#### I.1 Chômage

Le salaire issu d'un emploi est la principale source de revenu des ménages. La femme a donc besoin de disposer d'un emploi pour satisfaire ses besoins et ceux de sa famille. De ce fait, le chômage pourrait constituer une entrave à son épanouissement.

Graphique 3.1 : Taux de chômage selon le sexe et le milieu de résidence



Source : INS : EESI - phase 1 (2005)

Au niveau de l'ensemble du pays, on constate que le chômage au sens large affecte plus les femmes que les hommes (respectivement de 7,3% et 5,2%). Cette différence est plus accentuée en milieu urbain (respectivement de 18,8% et 10,2%). Ces statistiques mettent en relief le désavantage de la femme sur le marché de l'emploi. En effet, pour des raisons liées à la procréation (congés de maternité, heures de têtées...), les employeurs sont plus réfractaires à l'embauche des femmes qu'à celle des hommes. En outre, s'agissant de l'auto-emploi, la famille, au sens large, est plus encline à octroyer un prêt ou un fond de commerce à un homme (chef de ménage par excellence) qu'à une femme désireuse de se lancer dans une activité génératrice de revenu.

#### I.2 Sous-emploi

L'analyse du chômage et de l'emploi est assez restrictive dans la mesure où elle ne nous permet pas de savoir si la femme est épanouie dans l'activité qu'elle mène, ou alors si cette activité lui permet de satisfaire ses besoins essentiels. L'analyse du sous-emploi permet de corriger cette limite. De ce fait, en plus d'intégrer les chômeurs, cette analyse tient compte d'une part de la situation de ceux qui gagnent moins que le revenu minimum par volume horaire fixé par la loi (sous-emploi invisible) et d'autre part, de la situation des personnes qui

travaillent involontairement moins de 35 heures par semaine (sous-emploi visible).

Ainsi, comme l'indique le tableau 3.1, le sous-emploi est plus important chez les femmes que chez les hommes (83,6% et 68,3%). Cet écart est plus accentué en milieu urbain (70,9% contre 50,9%) et s'observe également dans toutes les provinces du Cameroun ; ce qui dénote de la précarité de l'activité exercée par la femme au Cameroun. En dépit des difficultés que les femmes éprouvent face à l'emploi, celles-ci ne se découragent pas pour autant. Elles exercent, on le verra plus loin, des petits métiers pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur ménage, preuve de leur dynamisme.

Ce constat devrait faire l'objet d'un plaidoyer auprès du Gouvernement et des établissements bancaires en vue d'octroyer des micro-crédits aux femmes qui ne ménagent aucun effort dans la lutte contre la pauvreté.

Tableau 3.1 : **Taux de sous-emploi par sexe selon le type de sous-emploi et le milieu de résidence**

Sexe	Sous-emploi visible			Sous-emploi invisible			Sous-emploi global		
	Urbain	Rural	Cameroun	Urbain	Rural	Cameroun	Urbain	Rural	Cameroun
Homme	12,1	11,8	11,9	37,8	71,5	60,7	50,9	77,2	68,3
Femme	18,2	10,5	12,4	56,6	85,2	78,2	70,9	88,3	83,6
Ensemble	14,7	11,1	12,1	45,7	78,6	69,3	68,3	83,6	75,8

Source : INS : EESI - phase 1 (2005)

### 1.3 Secteur informel

Les activités informelles se caractérisent par une très grande précarité des conditions d'activité et des salaires très bas. Au Cameroun (cf. tableau 3.2), plus de la moitié des emplois du secteur informel est occupée par les femmes (54,7 %). Elles sont davantage représentées parmi ceux qui travaillent pour leur propre compte (61,3%) et parmi les aide- familiaux (21,3%), qui sont les emplois les plus précaires (cf. rapport principal EESI, phase 2).

L'un des éléments explicatifs de cette situation mentionné dans ce rapport est que les femmes ne disposent pas très souvent d'un local adéquat pour l'exercice de leurs activités. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours un capital suffisant qui leur permette de se procurer le matériel nécessaire à l'exercice de leur activité. Sur le plan social, les femmes sont chargées des tâches ménagères et de prendre soin au quotidien des enfants. Dans ces conditions, elles préfèrent très souvent exercer leurs activités à domicile pour assumer leurs «rôles domestiques» au détriment de la qualité de l'emploi.

Tableau 3.2 : **Caractéristiques démographiques des actifs informels par statut et secteur d'activité**

	Répartition en %	% de femmes
<b>Statut</b>		
Patron	3,3	23,5
Travailleur pour compte propre	63,3	61,3
Salarié	6,6	14,3
Apprenti payé	1,3	20,6
Apprenti non payé	3,4	37,0
Aide-familial	21,3	59,2
Associé	0,8	6,5
<b>Secteur d'activité</b>		
Industrie	48,6	57,3
Commerce	25,2	54,2
Services	26,2	50,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>54,7</b>

Source : INS : EESI - phase 2 (2005)

## I.4 Niveau de rémunération dans le secteur informel

La rémunération est la finalité de l'exercice de toute activité économique. Cette rémunération doit être suffisante pour permettre à la femme de satisfaire les besoins de son ménage et ses besoins propres.

Tableau 3.3 : **Rémunération dans le secteur informel**

Sexe	Revenu mensuel moyen (millier de FCFA)	Revenu mensuel médian (millier de FCFA)	Revenu horaire moyen (FCFA)
Homme	38,2	19	230,4
Femme	22,5	7,0	175,0
Ensemble	29,6	11,0	203,5

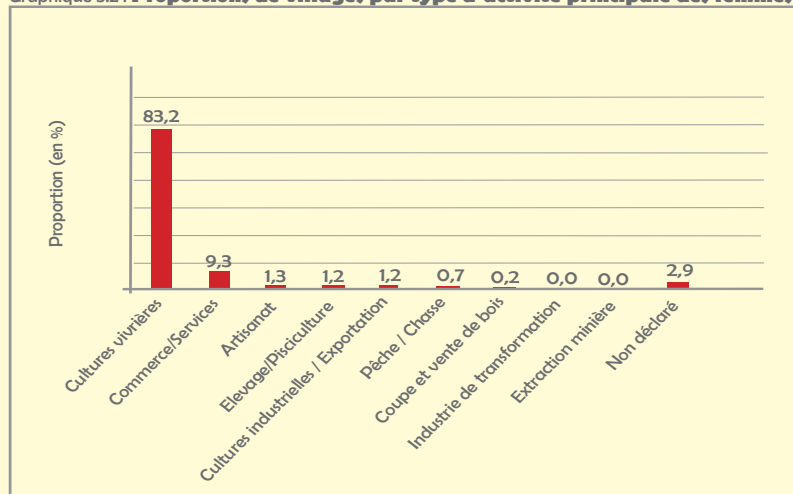
Source : INS : EESI - phase 2 (2005)

Dans le secteur informel, les revenus mensuels sont très faibles. De plus, il existe une différence très marquée en terme de revenu entre les hommes et les femmes. Le revenu mensuel moyen des femmes est à peine supérieur à la moitié de celui des hommes (respectivement 22.500 FCFA et 38.200 FCFA). Cet écart est plus accentué en ce qui concerne le revenu mensuel médian. Il est de 7.000 FCFA pour les femmes contre 19.000 FCFA pour les hommes. Ce qui implique qu'une femme sur deux, exerçant dans le secteur informel, reçoit un revenu inférieur au tiers du SMIG (23.500 FCFA) ; cette situation étant une conséquence du statut dans l'activité menée.

## II- ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA FEMME RURALE

L'analyse de l'activité économique en milieu rural s'est faite à partir des données communautaires du 3<sup>ème</sup> RGPH. Les femmes rurales exercent beaucoup plus dans les domaines de l'agriculture. En effet, la pratique des cultures vivrières constitue l'activité principale des femmes dans 83,2% des villages du Cameroun. Par ailleurs dans 9,3% des villages, le commerce/services constitue l'activité principale des femmes. Compte tenu de l'ampleur de la pratique des cultures vivrières et du commerce/services, la présente analyse a occulté d'autres activités qui constituent par ailleurs l'activité principale des femmes dans certains villages.

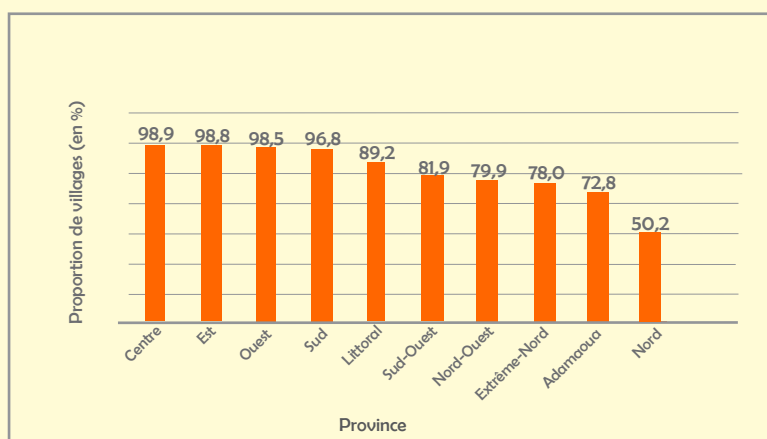
Graphique 3.2 : **Proportions de villages par type d'activité principale des femmes**



Source : BUCREP : Données communautaires - 3<sup>ème</sup> RGPH (2003)

Dans toutes les provinces, les femmes sont donc fortement impliquées dans la pratique des cultures vivrières : les proportions varient de 98,9% de villages dans la province du centre, à 50,2% dans la province du Nord.

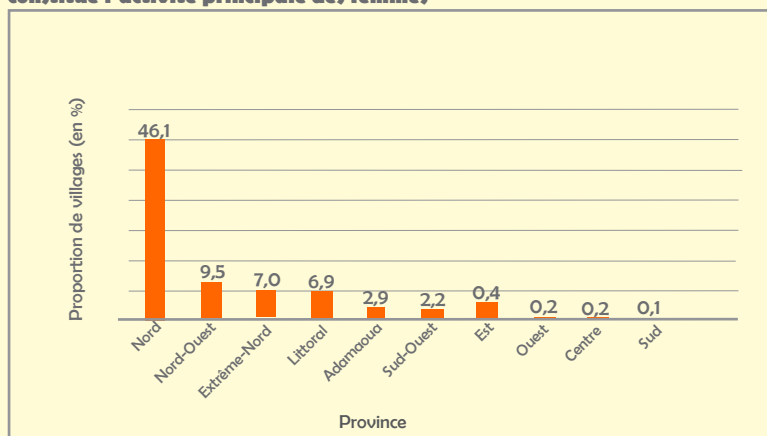
Graphique 3.3 : **Proportions de villages par province dont la pratique des cultures vivrières constitue l'activité principale des femmes**



Source : BUCREP : Données communautaires - 3<sup>ème</sup> RGPH (2003)

La pratique du commerce/services par les femmes rurales est plus importante dans la province du Nord (40% des villages). Elle est suivie par la province du Nord-Ouest (10% des villages), de l'Extrême Nord (8% des villages) et du Littoral (6,9%).

Graphique 3.4 : **Proportions de villages par province dont le commerce/services constitue l'activité principale des femmes**



Source : BUCREP : Données communautaires - 3<sup>ème</sup> RGPH (2003)







### *Nos Missions*

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique dans le cadre des objectifs prioritaires définis par le Gouvernement.

A ce titre, il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable «Population» dans le processus de développement socio-économique;
- d'élaborer des indicateurs sociodémographiques à travers des recensements, des études, des recherches et des enquêtes auprès de la population.

### *Nos Partenaires*

Administrations publiques, collectivités territoriales, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs, partenaires au développement, ONG,...

### *Our Missions*

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic phenomena in the formulation and implementation of socio-economic development strategies within then framework of priority objectives defined by government.

There it is in charge of :

- participating in the implementation and follow - up of study programmes, population surveys and censuses to ensure the integration of the population variable into the socio-economic development process;
- working out sociodemographic indicators.

### *Our Partners*

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO,...



**Contact : Nfandena - stade Omnisports,**

A proximité du Centre Provincial des impôts du Centre

Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun

E-mail : [Bucrep@yahoo.fr](mailto:Bucrep@yahoo.fr)

Téléphone/fax : (237) 22 20 30 71

Central Bureau of the Census and Population Studies  
National Coordination of 3rd GPHC